

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2019

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 43

présenté par
M. Gouffier-Cha

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« tous les »

les mots :

« toutes les listes de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.